

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DFPE 13** Subvention (44 863 euros), avenant n° 4 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 28 décembre 2016 par l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge et la Ville de Paris ;

Vu l'avenant n° 3 signé le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 23 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 4 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge ayant son siège social 5, rue du Moulin Vert (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 44 863 euros est allouée à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (N° tiers PARIS ASSO : 23161, N° dossier : 2020-04964).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**